

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 juin 2020

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt, le 11 juin, à 14H30, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORETTI.

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 21

20 mai 2020

Membres présents :

Date de la réunion :

11 juin 2020

Titulaires : Jacques BOUVIER, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Anne-Marie HUBERT, Catherine LHÉRITIER, Christian MARY, Nicole ROGER, Christophe THORIN

Suppléants : Didier HEITZ suppléant de Pascale OGEREAU, Liliane NOUVELLON suppléante de Didier PIGOREAU

Pouvoirs :

Gérard CHOPIN a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Pascal GOUBERT de CAUVILLE a donné pouvoir à Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED
Eric MARTELLIERE a donné pouvoir à Catherine LHÉRITIER
Claude BORDIER a donné pouvoir à Claire GRANGER

N°14.2020

Membres titulaires excusés : Pascal BRINDEAU, Janine CHARRIER, Marie-Claude DAMERON, Emmanuèle NEDEY, Pascale OGEREAU, Didier PIGOREAU

Objet de la délibération :

Membre absent : Joël DEBUIGNE

**Finances – Budget Principal –
Provisions pour risques et
charges – Reprise de
provision – Exercice 2020**

Assistait également à la réunion Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED a été désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration le dispositif de provisions mis en place depuis l'année 2015.

A ce titre, figure au budget 2020 une provision relative aux agents privés d'emploi du Conseil Départemental pour un montant global de 709 912,00 €.

Au regard, d'une part des nouvelles dispositions de la loi 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique, et plus particulièrement celles relatives aux agents privés d'emploi, et d'autre part de la mise en place d'un dispositif d'indemnité de rupture conventionnelle (IRC), le Président propose à titre prévisionnel de prévoir budgétairement l'impact de ce nouveau dispositif.

.../...

Aussi, afin de constituer budgétairement une enveloppe prévisionnelle relative à ce dispositif (IRC), le Président propose d'utiliser une partie de la provision constituée, à hauteur de 350 000,00 € (enveloppe maximum).

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- d'approuver, pour la construction budgétaire 2020, la procédure de reprise de provision relative aux agents privés d'emploi du Conseil Départemental pour un montant global de 350 000,00 €,
- de dire que cette prévision budgétaire sera utilisée et ajustée en fonction des décisions prises, en cours d'exercice, par les membres du Conseil d'Administration,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 18 juin 2020
Exécutoire le : 18 juin 2020

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 11 juin 2020

Le Président

Le Président,

Jean-Marc MORETTI



Jean-Marc MORETTI

